



## **Le Fonds d’Innovation Pédagogique ou quand la mise en concurrence par les primes déprime...**

Par Cyrille ORLOWSKI du Snes-FSU Gironde

Le Fonds d’Innovation Pédagogique (FIP) s’inscrit dans la logique du Conseil National de la Refondation lancé en septembre par le Président de la République.

<https://eduscol.education.fr/document/44206/download>

Il serait de 500 millions d’euros sur l’ensemble du quinquennat, soient près de 100 millions d’euros par an (150 millions sont au budget de 2023) pour 59 650 écoles.

Cela revient en fait à 1 676 euros par école et par an, c’est une somme tout de suite moins clinquante.

Ce fonds devrait financer les projets pédagogiques émergeant des concertations locales lancées dans le cadre du CNR donc avec les parents, les élus et les entrepreneurs locaux.

Nous avons déjà dénoncé cette immixtion inacceptable dans nos prérogatives professionnelles.

Cet entrisme œuvre à réduire notre liberté pédagogique et à nous déposséder de notre expertise.

Il s’agit de « *Faire émerger dans le cadre de concertations locales des initiatives nouvelles et collectives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, ainsi qu’à réduire les inégalités* ».

Les concertations peuvent donner lieu à un « *projet pédagogique* » pluriannuel répondant à trois dimensions « *excellence, égalité, bien-être* ».

Ces dimensions sont ensuite détaillées :

« - *L’excellence et l’élévation du niveau de tous les élèves : savoirs fondamentaux, évaluations, place des devoirs, temps de l’enfant ou de l’adolescent, personnalisation de l’accompagnement, apprentissage des langues, etc.*

- *La réduction des inégalités : continuum entre les différents temps de l’enfant, mixité sociale et scolaire, ouverture culturelle, aide à l’orientation, égalité filles-garçons, prévention du décrochage, etc.*

- *Le bien-être : santé des élèves, climat scolaire, lutte contre les violences, transition écologique, inclusion de tous les élèves, relation avec les parents, etc. »*

Ce sont donc de vagues généralités qui font partie de nos missions de service public et qui n’ont donc rien de nouveau.

« L'ensemble de la démarche doit permettre aux écoles et établissements volontaires de bénéficier de marges de manœuvre accrues pour apporter des réponses nouvelles aux enjeux pédagogiques et organisationnels auxquels ils font face. »

Il s'agit de nouveau de nous faire croire que les solutions principales viendraient des établissements eux-mêmes, comme pour la démarche managériale de l'auto-évaluation.

Les classes surchargées, les programmes trop lourds, la diminution des horaires disciplinaires n'auraient donc aucune incidence sur la réussite des élèves et sur leur bien-être ?

Ce n'est pourtant pas localement que les établissements peuvent influencer sur ces éléments essentiels.

Ils n'ont pas de « marges de manœuvre » pour le nombre d'élèves par classe, pour la DGH, pour les programmes, pour les examens...

Il s'agit aussi de préserver un cadre national que ce renvoi systématique au local vise à faire disparaître.

Innover, c'est introduire quelque chose de nouveau pour remplacer quelque chose d'ancien.

Chaque année, faire cours à de nouvelles classes, c'est une innovation majeure.

La réforme du collège de 2015, la réforme du lycée de 2019 sont aussi des innovations. Elles ont été imposées sans fonds particuliers mais, au contraire, pour économiser des milliers de postes d'enseignants.

Dans le vocabulaire managérial, « innover » signifie déroger aux cadres nationaux et répondre aux modes du moment : faire des élèves des auto-entrepreneurs d'eux-mêmes, profiler les postes pour permettre au chef d'établissement de recruter leurs enseignants, rendre chacun responsable individuellement de dysfonctionnements systémiques...

Les projets éligibles au FIP sont ensuite adressés à une commission d'examen présidée par la Rectrice et composée d'au moins trois membres qu'elle nomme.

Elle doit se réunir périodiquement pour attribuer les fonds dans un délai de deux mois maximum.

Les établissements doivent donc se battre entre eux pour espérer obtenir des miettes.

Il est prévu, dans le guide des dépôts des projets, de payer des IMP pour « valoriser l'investissement des personnels impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets ».

C'est le sens du projet de décret que vient d'envoyer Pap Ndiaye aux organisations syndicales avec la création d'une « indemnité pour mission d'innovation pédagogique ».

Cette indemnité serait décidée par la Rectrice et s'échelonnerait entre 250 et 1 500 euros annuels.

Il s'agit encore de primes donc de sources de revenus individualisées, aléatoires, fugaces et qui ne sont pas prises en compte pour le calcul des pensions de retraite.

Comme sous Blanquer, l'enseignement privé est choyé car il peut aussi bénéficier de ces primes.

Il s'agit donc de vendre le FIP en payant des collègues pour le promouvoir.

Il s'agit d'acheter une opération de communication pour faire croire que « L'École du futur » est en marche. A l'heure actuelle, selon le ministère, seulement « un millier » d'établissements ont commencé des concertations dans le cadre du Conseil National de la Refondation. Tous les autres ont bien raison de refuser cette mascarade.

Ils ne veulent pas d'une Ecole livrée aux pressions et à l'entrisme des élus et des entrepreneurs locaux.

Ils ne veulent pas d'une mise en concurrence généralisée pour quelques primes.

Cette « école du futur », on peut s'en passer.

Nous défendons une Ecole publique ambitieuse et soutenue dans un cadre national, seul garant de l'égalité républicaine.

Après le refus intersyndical de siéger à la réunion du 6 décembre, le ministre vient de renoncer à présenter ce projet lors du prochain Comité Technique Ministériel du 13 décembre.

Il avait reproduit la fâcheuse tendance de son prédécesseur à mettre les syndicats devant le fait accompli en leur envoyant la veille (lundi 5 décembre) le projet à discuter le lendemain (mardi 6 décembre).

Nous verrons donc après le 13 ce qu'il y a de neuf...